

# REGLEMENT DU JEU « CALENDRIER DE L'AVENT » sur le site internet de WOOTBOX

## ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Surprizemi (ci-après, « la Société Organisatrice »), société à responsabilité limitée au capital de 12.241,37 euros, dont le siège social est situé 2 rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789 531 084, organise du 1er au 24 Décembre 2019 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur site de Wootbox : <https://jeux.wootbox.fr/calendrier-de-l-avent-wootbox-2019/> ci-après dénommée le Jeu.

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

## ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION

Le Jeu se déroule du 1<sup>er</sup> au 24 Décembre 2019 inclus.

## ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert à toute personne de France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de la société Surprizemi et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) âgée de 13 ans minimum.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

## ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours du 1er au 24 Décembre 2019. Le Jeu est accessible sur le site :

<https://jeux.wootbox.fr/calendrier-de-l-avent-wootbox-2019/>

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur l'adresse URL <https://jeux.wootbox.fr/calendrier-de-l-avent-wootbox-2019/>
- Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :

- Nom
- Prénom
- Email
- J'accepte le règlement de l'opération (case à cocher)
- Je m'inscris à la newsletter de Wootbox, ou non
- 

La participation est limitée à 1 participation par personne par jeux par jour sur toute la durée du concours.

## ARTICLE 5 – LOTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots du Jeu seront mis en jeu et attribués au gagnant de l'opération correspondante par tirage « instant gagnant » ou tirage au sort.

Les lots à gagner sont :

	<b>Mécanique</b>	<b>Lot en jeu</b>
1-déc.	Pinata	Jeu Smash Bros Switch
2-déc.	Click & win	Box Dragon Ball
3-déc.	Roue de la chance	5 Perplexus Harry Potter
4-déc.	Memory + Tirage au sort	Casque sans fil Beats
5-déc.	Trivia + Tirage au sort	Figurine Pop Anabelle
6-déc.	Roue de la chance	Artbook AC Origins
7-déc.	Trivia + Tirage au sort	Figurine Pop Fortnite
8-déc.	Pinata	Collection 8 films Harry Potter
9-déc.	Click & win	Jeu Lego DC Vilains PS4
10-déc.	Roue de la chance	Qfig Max Hulk
11-déc.	Memory + Tirage au sort	Box Seigneur des Anneaux
12-déc.	Trivia + Tirage au sort	Figuarts Naruto Sage Mode Advanced
13-déc.	Roue de la chance	Figurine Negan TWD Mcfarlane
14-déc.	Trivia + Tirage au sort	Coffret Game of Thrones saisons 1-7
15-déc.	Pinata	Jeu We are the Dwarves Steam
16-déc.	Click & win	Console Neo Geo
17-déc.	Roue de la chance	Box One Piece
18-déc.	Memory + Tirage au sort	Jeu Shaq Fu PS4
19-déc.	Trivia + Tirage au sort	Baguette Dumbledore
20-déc.	Roue de la chance	Figurine Pop Ant-Man
21-déc.	Trivia + Tirage au sort	Nintendo Switch Lite
22-déc.	Jeu de grattage	Jeu Hitman PS4
23-déc.	Jeu de grattage	Jeu Collector Black Sad Switch
24-déc.	Jeu de grattage	Lot anciennes Wootbox

Le gagnant du lot concerné sera contacté par courrier électronique et le lot sera remis au gagnant par voie postale.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication de fausse identité entraînera l'élimination de ceux-ci. De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées

#### **ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS**

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'un des lots à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire. Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant est déclaré gagnant.

Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse). Par souci de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

Le lot ne sera pas remis au gagnant dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à prendre contact avec le gagnant dans les 5 jours ouvrés suivant le tirage au sort ou dans le cas où le gagnant refuserait le lot remporté par tirage au sort.

#### **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux.

#### **ARTICLE 8 – PUBLICITÉ**

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante, accompagnée de la copie de sa pièce d'identité :

Wootbox  
Concours "CALENDRIER DE L'AVENT"  
2 Rue Paul Vaillant Couturier  
92300 Levallois Perret

#### **ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de l'organisateur ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité du participant. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillances externes, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de la Société Organisatrice.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site internet du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.

Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourrait être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué, qui ne peuvent être remplacés par un autre lot ou versé sous forme d'argent, sauf sur décision de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeux seraient automatiquement éliminés.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au règlement, entraîneront la nullité de la participation et le participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre du Jeu.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le règlement.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

#### **ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant. Les contestations et réclamations écrites relatives au Jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de trois mois après la clôture du Jeu.

#### **ARTICLE 11 – RÈGLEMENT**

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu depuis le site internet du jeu.

#### **ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu (éléments graphiques, logos, photographies, vidéo, etc) sont strictement interdits. Les marques et les œuvres citées sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

#### **ARTICLE 13 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice en sa qualité de responsable de traitement et aux fins de gestion du Jeu.

La Société Organisatrice est susceptible, le cas échéant et sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous pouvez vous opposer au traitement informatique de ces données et disposez auprès de la Société Organisatrice d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement, de retrait et d'indication du sort post mortem des données vous concernant

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, et copie de votre pièce d'identité en cours de validité à:

Wootbox  
Concours "Calendrier de l'avent"  
2 Rue Paul Vaillant Couturier  
92300 Levallois Perret

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des

Libertés (CNIL).

Les coordonnées du Délégué à la protection des données sont les suivantes de la Société Organisatrice sont les suivantes : [crm-ecommerce@webedia-group.com](mailto:crm-ecommerce@webedia-group.com)

**ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE**

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Toute action ou poursuite judiciaire relative aux présentes (y compris relativement au lot) sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux français. Dans le cas où une ou plusieurs de ces modalités seraient considérées comme invalides ou inapplicables, toutes les autres dispositions des présentes resteront entièrement en vigueur et effectives.